

FIP Capital Santé PME III

Informations financières au 30/06/2024

CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

Forme juridique	Fonds d'Investissement de Proximité
Codes ISIN	Part A - FR0012034759
Région d'investissement	Île-de-France, Bourgogne, Rhône-Alpes, Languedoc-Roussillon
Taux de réduction fiscale	18% IR
Dépositaire	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
Rachats de parts	Pas de rachat possible depuis l'entrée en pré-liquidation
Nombre de PME en portefeuille au 30/06/2024	4
Statut	Depuis le 31/12/2022 - Liquidation
Valeur d'origine de la part (nominal)	500€
Valeur liquidative au 30/06/2024 (distributions incluses)	575,12€
Performance depuis l'origine	+15,02%
Performance depuis l'origine avantage fiscal inclus ⁽¹⁾	+40,27%

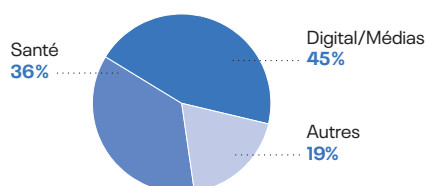
DISTRIBUTIONS EFFECTUÉES

Date	Montant brut par part	Pourcentage du nominal
15/06/2022	75,00€	15%
31/05/2023	75,00€	15%
15/05/2024	100,00€	20%

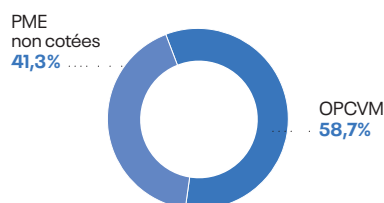
HORIZON D'INVESTISSEMENT



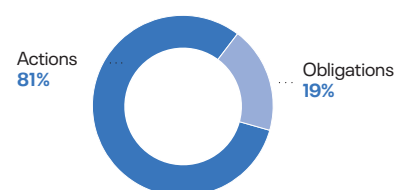
RÉPARTITION SECTORIELLE



RÉPARTITION DE L'ACTIF NET



RÉPARTITION DE L'ACTIF INVESTI EN PME



La performance du Fonds a vocation à évoluer eu égard aux conditions de cession des dernières participations encore en portefeuille.

⁽¹⁾ Cette performance est donnée à titre indicatif et a été calculée pour un investissement optimisé fiscalement, bénéficiant du taux maximal de réduction d'impôt. En effet, cette réduction est définitivement acquise sous certaines conditions, notamment de durée de détention des titres, et dépend de la situation individuelle de chacun, le plafonnement des niches fiscales pouvant limiter la portée de cet avantage fiscal.

PRINCIPALES SOCIÉTÉS DU PORTEFEUILLE

Nom	Activité	Région	% du Fonds ⁽²⁾
E-Swin Développement	Spécialiste de la lumière pulsée à usage esthétique et médical	Île-de-France	9,9%
Smartline Systems - Get Quanty	Solution de retargeting B to B et de génération de leads	Île-de-France	9,7%
Acantys Promotion	Promotion immobilière	Île-de-France	5,2%
I-Déménager	Plateforme digitale d'intermédiation permettant d'évaluer le coût d'un déménagement	Île-de-France	2,7%

⁽²⁾ calculé sur les souscriptions initiales.

PRINCIPALES SORTIES RÉALISÉES

Nom	Activité	Année de sortie	Multiple réalisé
Spinevision	Développement de produits destinés à la chirurgie de la colonne vertébrale	2016	Moins de 1x
Fitfin	Holding de Gymspa	2019	Entre 2,5 et 3x
Gymspa	Réseau de salles de sport	2019	Entre 1,5 et 2x
Médicréa	Implants orthopédiques	2020	Entre 1 et 1,5x
Proximis	Édition de solutions web-to-store et multicanales à destination des marques et enseignes disposant d'un réseau physique de boutiques	2021	Entre 2 et 2,5x
Carving Labs	Dématérialisation de cartes de fidélité sur mobile	2022	Entre 2,5 et 3x
Imactis	Radiologie interventionnelle assistée par ordinateur	2023	Entre 1 et 1,5x
Camping Le Pommier	Hôtellerie de plein air	2023	Entre 1,5 et 2x
Yuva	Facilitateur de e-commerce qui connecte les marques et les marketplaces	2023	Moins de 0,5x
VIMS	Dispositifs médicaux destinés à la chirurgie vidéo assistée	2024	Entre 1,5 et 2x

VALEUR LIQUIDATIVE ET FRAIS DES FONDS

		SOMME DE LA VALEUR LIQUIDATIVE ET DES DISTRIBUTIONS pour une part ou un titre de capital ou donnant accès au capital ordinaire, en €; frais de gestion et de distribution (hors droits d'entrée) réellement prélevés depuis la souscription (calculés selon une méthode normalisée)								
Année de création	Grandeur constatée	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
2014	VL + distributions	435,37 €	424,11 €	425,98 €	443,41 €	446,08 €	459,11 €	461,64 €	511,45 €	575,12 €
	Montant des frais	39,17 €	60,05 €	80,13 €	100,88 €	121,91 €	140,47 €	160,41 €	161,01 €	162,95 € ⁽³⁾

Le montant des frais ainsi que les valeurs liquidatives majorées des distributions figurant dans ce tableau résultent d'une simulation selon les normes réglementaires prévues à l'article 7 de l'arrêté du 10 avril 2012 pris pour l'application du décret n°2012-465 du 10 avril 2012 relatif à l'encadrement et à la transparence des frais et commissions prélevés directement ou indirectement par les Fonds et sociétés mentionnés aux articles 199 terdecies-0 A et 885-0 V bis du Code Général des Impôts.

Le calcul des grandeurs présentées dans le tableau défini au présent article est effectué selon les normes, conventions et hypothèses suivantes :

- La grandeur dénommée "Montant des frais" est égale au ratio entre :
 - le montant total des frais et commissions de commercialisation, de placement et de gestion (hors droits d'entrée) réellement prélevés depuis la souscription ;
 - le ratio entre, d'une part, le montant des souscriptions initiales totales telles que définies à l'article 1^{er} de l'arrêté du 10 avril 2012 et, d'autre part, la valeur de souscription initiale d'une part ou d'un titre de capital ou donnant accès au capital ordinaire telle que définie à ce même article.
 - La grandeur dénommée "Somme de la valeur liquidative et des distributions, d'une part ou d'un titre de capital ou donnant accès au capital ordinaire" est égale à la somme de :
 - la valeur liquidative d'une part ou d'un titre de capital ou donnant accès au capital ordinaire ;
 - le montant total des distributions réalisées au bénéfice de cette part ou de ce titre depuis la souscription au Fonds ou aux titres de capital ou donnant accès au capital de la société.
- ⁽³⁾ Ce tableau mentionne les frais effectivement payés par le Fonds au vu de ses contraintes d'investissement et de sa trésorerie disponible. L'ensemble des frais dus par le Fonds et pris en compte dans la valeur liquidative s'élevaient toutefois à 163,08 €.

COMMENTAIRE DE GESTION

Au 30 juin 2024, sur les investissements qu'il a réalisés, avant imputation des frais de gestion et de fonctionnement, le Fonds est en plus-value de 273 € par part. En effet, ce Fonds initialement investi dans 18 PME a réalisé 13 cessions partielles ou totales ayant permis de générer une plus-value. Cette plus-value couvre les effets d'une défaillance rencontrée sur le secteur de la santé. Les titres de PME en portefeuille ainsi que la part libre sont en moins-value latente de 9 €.

La valeur liquidative du Fonds est en hausse par rapport au semestre dernier. En effet, les titres de la société Vims ont été cédés en plus-value. Concomitamment à cette sortie, le Fonds a perçu plus de la moitié du prix de cession. Le solde à percevoir est étalé jusqu'à la fin de l'année 2026 et est conditionné à l'atteinte de résultats principalement techniques et commerciaux. Le Fonds a également perçu un complément de prix de cession de la société Carving Labs. Pour rappel, les titres de cette société avaient été cédés en décembre 2022. A l'inverse, les titres de la société Acantys Promotion ont été totalement dépréciés pour tenir compte de l'entrée en redressement judiciaire de la holding en juin 2024.

Le Fonds a dépassé sa durée de vie réglementaire. L'équipe de gestion fait son possible pour liquider les dernières lignes dans les meilleures conditions mais manque de visibilité sur le délai de sortie :

- **Groupe Acantys** : La holding détenant la société a été placée en redressement judiciaire sur le mois de juin 2024. La société étant très endettée, elle n'a pas respecté ses engagements de remboursements des titres. Les options étant très limitées à cause de la situation du groupe, l'équipe de gestion étudie les recours possibles afin de minimiser les pertes.
- **E-Swin Développement** : La situation financière de la société s'est dégradée en raison d'investissements en R&D pour le développement technologique de ses produits. Dans le but d'améliorer la trésorerie de l'entreprise, une augmentation de capital est lancée par la société et un investisseur clé pourrait réinvestir. La liquidité des titres pourrait donc être repoussée de deux ou trois ans.
- **Demenager** : Le nouveau processus de cession mis en œuvre en 2024 n'a amené que des offres décevantes malgré plus d'une centaine d'acquéreurs potentiels contactés. Une proposition de rachat des titres des investisseurs financiers par la société va être explorée à partir de la rentrée de septembre. La société étant rentable, elle devrait pouvoir s'endetter et ainsi financer ce rachat.
- **Smartline Systems** : La société a été placée en procédure de sauvegarde en mai 2024. Son plan de sauvegarde a été validé par le tribunal de commerce, la société n'est donc plus en risque de redressement judiciaire. Après une restructuration au niveau des équipes, les dépenses se sont réduites mais une réelle croissance et des discussions constructives sont attendues pour faire avancer la liquidité de la ligne.

L'équipe de gestion envisage de procéder à une distribution partielle sur le quatrième trimestre 2024, à hauteur de 39 % de la valeur nominale, soit 195 € par part.

Nous rappelons que la société de gestion ne perçoit plus de commissions de gestion sur ce Fonds.

M-CAPITAL

PARIS | 25, rue du 4 Septembre - 75001 Paris
 TOULOUSE | 8, rue des Trente-Six Ponts - CS 64210 - 31031 Toulouse Cedex 4
 contact@mcapital.fr
 www.mcapital.fr
 N° d'agrément AMF : GP 02-028